



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 34		
<b>Commission Territoriale Ouest</b> du 24 janvier 2019 Présidence : David Bécu	<b>Objet :</b> Plan de gestion de la RNN de la pointe de Givet (08)	<b>Vote :</b> Avis favorable <i>par le conseil plénier</i>

### Contexte

La réserve naturelle nationale (RNN) de la pointe de Givet est située dans la pointe nord du département des Ardennes, à environ 60 km de Charleville-Mézières et une quinzaine de kilomètres de la Belgique. La réserve s'étend de part et d'autre de la vallée de la Meuse qui est ceinte par la frontière belge. Elle a été classée RNN en 1999 après un avis favorable du CNPN. Elle s'étend sur une surface totale d'environ 367 hectares, répartis en 10 sites distincts (Bois de Nichet, Bois le Duc, Fort de Charlemont, Mont de Fromelennes, Mont d'Haus, Moulin Boreux, Roche aux Chats, Roche à Wagne, Rochers d'Aviette, de Maurières et du petit Chooz, Terne des Marteaux).

Cette réserve, située dans un contexte périurbain, parfois en proximité immédiate d'habitations, présente un grand intérêt géologique, floristique et faunistique.

Les terrains de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet datent de l'ère géologique du Dévonien et sont constitués de sols calcaires et de sols présentant un mélange de schistes, grès et calcaires. La réserve abrite notamment le calcaire de Givet affleurant, qui sert de référence mondiale dans l'échelle des temps géologiques (« stratotype du givétien »), une ancienne carrière d'extraction de fluorine et des grottes calcaires abritant des chiroptères. Elle abrite une mosaïque d'habitats naturels d'un grand intérêt floristique et faunistique : 40 habitats naturels sont présents, regroupés en 6 grands types de milieux :

1. les habitats forestiers (204 ha),
2. les habitats à végétation arbustive (43 ha),
3. les habitats à végétation basse (31 ha),
4. les zones anthropiques (8 ha)
5. les habitats sur roche affleurante (3 ha),
6. les habitats souterrains (surface non estimée).

La gestion de la réserve a été confiée en 2000 à l'ONF et au conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Le premier plan de gestion a été rédigé et mis en œuvre à partir de 2003. Le précédent plan de gestion (PDG), mis en œuvre sur la période 2011 / 2015, a été évalué en 2016-2017. Cette évaluation a permis d'engager la réflexion sur le nouveau PDG 2019 / 2028. Ce nouveau plan de gestion vise les enjeux de conservation suivants :

- le patrimoine faunistique et floristique,
- le patrimoine géologique.

Il propose les objectifs de long terme suivants :

- améliorer l'état de conservation des pelouses et landes sèches,
- maintenir en bon état le patrimoine géologique et le préserver des dégradations d'origine anthropique,
- améliorer la connaissance de la réserve naturelle auprès des usagers et des locaux,

poursuivre l'intégration de la réserve dans son territoire, poursuivre l'appropriation locale de la réserve, structurer l'information et la sensibilisation du public par des dispositifs intégrés et évolutifs,

- actualiser en continu et améliorer les connaissances naturalistes sur la réserve,
- assurer le bon fonctionnement de la réserve.

### **Question au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2019 / 2028 de la RNN de la pointe de Givet, et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau PDG sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel et géologique d'une telle réserve naturelle nationale.

### **Supports de réflexion**

- Plan de gestion de la RNN de la pointe de Givet 2019 / 2028 (diagnostic)
- Arborescence des enjeux,
- Synthèse des actions,
- Synthèse financière des fiches-opération,
- Fiches opérations,
- Présentation en séance par Pierre Detcheverry (CENCA) et Vincent Spanneut (ONF)
- Evaluation du plan de gestion 2011-2015

### **Analyse**

La réserve naturelle nationale de Givet est motivée par son patrimoine géologique comportant des sites appartenant au stratotype du Givétien et par les habitats naturels proposés sur les différentes parcelles. Ces habitats sont au nombre de 40 avec un enjeu tout particulier pour les pelouses sèches abritant de nombreuses espèces rares. Le plan de gestion proposé accorde une part importante des opérations d'entretien et de sauvegarde, de suivi et d'inventaire scientifiques aux pelouses et landes sèches, ce qui est une stratégie cohérente par rapport à l'état des lieux et l'importance de ces pelouses.

La valeur pédagogique des différents sites mérite, comme c'est prévu dans le plan, d'être mise en avant et soulignée en direction du public afin que cette réserve naturelle soit mieux perçue et son intérêt mieux compris de tous (salle de la réserve, sorties sur le terrain, sentiers, nouveaux outils numériques, nouveaux équipements...).

### **Avis du CSRPN**

Avis favorable
----------------

### **Sous condition :**

- **De détailler les enjeux écologiques et les objectifs à long terme associés notamment en séparant la problématique des pelouses, celle des milieux rupestres et des chauves-souris. Les opérations préconisées dans le PDG seront à reventiler en conséquence.**

## **Recommandations**

- L'enjeu prioritaire de la RNN est l'entretien et le maintien des affleurements rocheux pour préserver la flore et la faune rupestres.
- Pour l'entretien des pelouses sèches, dans la mesure du possible, la priorité dans le cadre de ce PDG est de continuer à rechercher un partenaire permettant de mettre en place un pâturage ovin et caprin pérenne.
- De nombreux inventaires sont programmés, il est conseillé par souci de pertinence et d'efficacité de mieux les prioriser dans le PDG.
- La surveillance d'un site morcelé comme celui de cette Réserve naturelle doit être mieux orienté sur les cibles patrimoniales prioritaires. Les secteurs « sensibles » où ont lieu des fouilles sauvages (mines) et où les passages de quads s'amplifient méritent une attention plus prégnante pour limiter les atteintes. Les sites abritant les chauves-souris sont également des lieux à surveiller régulièrement.

**Fait le 6 mai 2019**



**Le président du CSRPN  
Serge Muller**